

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA COUTURE BOUSSEY

Séance ordinaire du 23 septembre 2016 à 20 Heures 30

Nombre

De Conseillers 19
De Présents 15
De votants 18

Date de la convocation : le 16 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois du mois de septembre à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de cette commune,

Étaient présents :

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire ; Madame Laurence NICOLAS et Messieurs Francis DAVOUST et Marceau WILMART, Maire-Adjoints ; Mesdames Nadine HANNE, Nicole MERTZ, Marie-Christine MICHEL, Jocelyne PASQUIER et Corinne WILHELMY et Messieurs Altino DE OLIVEIRA DIAS, Michel LAMI, Jean-Marie LUCIANI, Sébastien MERTZ, Philippe RETOURNÉ et Jean-Pierre NICOLAS conseillers municipaux.

Absente : Mme Sandrine BOITEL (CM)

Pouvoirs : M. Daniel L'HOSTIS (MA) donne pouvoir à M. Marceau WILMART (MA)
Mme Patricia BAZIN (MA) donne pouvoir à M. Sylvain BOREGGIO (M)
Mme Isabelle BACON (CM) donne pouvoir à M. Altino DE OLIVEIRA DIAS (CM)










Monsieur Marceau WILMART a été élu secrétaire.

Assiste à la réunion sans prendre part aux délibérations : M. Stéphane ANTONIO, Secrétaire Général de la mairie.


Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Sylvain BOREGGIO, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :




ORDRE DU JOUR

-  Finance – Décisions modificatives BP 2016
-  Finance – Convention avec le CDG27 pour le classement des archives
-  Finance – Convention de mandat portant réalisation d'aménagement de sécurité sur la RD163 rue d'Ezy
-  Maison de santé – Convention de recrutement d'un médecin
-  Personnel – Modification du régime indemnitaire
-  Salle polyvalente – Modification du règlement intérieur
-  Devis
-  Rapport des commissions
-  Questions diverses.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du retrait du point suivant :

-  Salle polyvalente – Modification du règlement intérieur

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout des points suivants :

-  Finance – Vente d'une parcelle 18 chemin de Bousse
-  Education – Classe de découverte 2017 pour une classe de l'école primaire
-  Education – Classe de découverte 2017 pour une classe de l'école maternelle

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte ces rajouts.

1) Finance – Décisions modificatives BP 2016 (D.39/2016)

Monsieur le Maire rapporte que le budget primitif 2016 a été établi avant publication des dotations définitives et rappelle que le budget doit se rapprocher au plus près de la réalité.

Monsieur le Maire propose les mouvements de crédit suivants :

1) Travaux divers au cimetière :

DI – 21318 = - 25 000 € (somme inscrite au budget : 17 000 €)

DI – 21316 = + 25 000 € (somme inscrite au budget : 35 000 €)

2) Rétablissement des dépenses de fonctionnement :

DF – 022 = - 78 506.33 € (somme inscrite au budget : 56 493.67 €)

DF – 023 = - 83 679.82 € (somme inscrite au budget : 276 320.18 €)

3) Rétablissement des recettes de fonctionnement :

RF – 002 = - 302 187.32 € (somme inscrite au budget : 611 846.85 €)

RF – 70878 = + 3 000 € (somme inscrite au budget : 7 000 €)

RF – 7411 = + 32 000 € (somme inscrite au budget : 302 000 €)

RF – 74121 = + 40 500 € (somme inscrite au budget : 66 000 €)

RF – 74127 = + 17 500 € (somme inscrite au budget : 64 500 €)

RF – 74718 = + 17 500 € (somme inscrite au budget : 22 500 €)

RF – 74758 = + 4 168.17 € (somme inscrite au budget : 53 126 €)

RF – 748311 = + 14 113 € (somme inscrite au budget : 14 113 €)

RF – 752 = +11 300 € (somme inscrite au budget : 38 660 €)

4) Rétablissement des dépenses d'investissement :

DI – 001 = +73 568.06 € (somme inscrite au budget : 87 908 €)

DI – 2313 = - 54 999.94 € (somme inscrite au budget : 2 137 278.94 €)

5) Rétablissement des recettes d'investissement :

RI – 001 = - 175 679.42 € (somme inscrite au budget : 0 €)

RI – 1068 = + 277 927.36 € (somme inscrite au budget : 277 927.36 €)

RI – 021 = - 83 679.82 € (somme inscrite au budget : 276 320.18 €)

6) Etat de l'actif :

a) N° inventaire : 2128 – 2013 – 1 – création d'un massif route de St André

DI – 2128 – 043 = - 1497.39 €

DI – 2121 – 043 = + 1497.39 €

b) N° inventaire : 21318 – 1960 – 3 – Bureau de poste

DI – 21318 – 043 = - 114 434.99 €

DI – 2132 – 043 = + 114 434.99 €

c) N° inventaire : 21318 – 1970 – 1 – logements des instituteurs

DI – 21318 – 043 = - 28 668.80 €

DI – 2132 – 043 = + 28 668.80 €

d) N° inventaire : 2132 – 2013 – 3 – pose de stores salle polyvalente

DI – 2132 – 043 = - 1803.57 €

DI – 21318 – 043 = + 1803.57 €

e) N° inventaire : 2132 – 2013 – 4 – remplacement chaudière de la pharmacie

DI – 2132 – 043 = - 8452.13 €

DI – 21318 – 043 = + 8452.13 €

f) N° inventaire : 2132 – 2014 – 1 – revêtement sol du bar de la salle polyvalente :

DI – 2132 – 043 = -1294 €

DI – 21318 – 043 = +1294 €

g) N° inventaire : 2132 – 2014 – 2 – revêtement sol salle périscolaire de la salle polyvalente :

DI – 2132 – 043 = - 3922 €

DI – 21318 – 043 = + 3922 €

- h) N° inventaire : 2132 – 2014 – 3 – remplacement d'une fenêtre et pose de stores obscurcissant à la salle polyvalente :
DI – 2132 – 043 = - 1921.20 €
DI – 21318 – 043 = + 1921.20 €
- i) N° inventaire : 2132 – 2014 – 4 – installation de 2 radiateurs à la bibliothèque :
DI – 2132 – 043 = - 2275.20 €
DI – 21318 – 043 = + 2275.20 €
- j) N° inventaire : 2135 – 2012 – 3 – dalle du conteneur à verre de la cantine :
DI – 2135 – 043 = - 817.59 €
DI – 2128 – 043 = + 817.59 €
- k) N° inventaire : 2135 – 2012 – 1 – remplacement du portillon de la pharmacie :
DI – 2135 – 043 = - 1090.67 €
DI – 2132 – 043 = + 1090.67 €
- l) N° inventaire : 2135 – 2012 – 2 – pose d'un plafond isolant dans la salle de catéchèse de l'église :
DI – 2135 – 043 = - 1603.47 €
DI – 21318 – 043 = + 1603.47 €
- m) N° inventaire : 2138 – 2012 – 1 – construction d'une toiture à pentes sur le vestiaire du stade :
DI – 2138 – 043 = - 13211.88 €
DI – 21318 – 043 = + 13211.8 €
- n) N° inventaire : 21571 – 2011 – 1 – véhicule Dacia Duster de police municipale :
DI – 2182 – 043 = - 18730.34 €
DI – 21571 – 043 = + 18730.34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :
- accepte les décisions modificatives proposées

2) Finance – Convention avec le CDG 27 pour le classement des archives (D.40/2016)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il faut procéder à un nouveau classement des archives. Aussi, afin d'effectuer cette tâche, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire appel à un archiviste itinérant du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure. Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le devis d'un montant de 7 040 € et la convention s'y affèrent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis et la convention
- décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2017.

3) Finance – Convention de mandat portant réalisation d'aménagements de sécurité sur la RD 163 rue d'Ezy (D.41/2016)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention établie entre la Commune et le Département concernant la réalisation d'aménagement de sécurité sur la RD 163 rue d'Ezy. Cette convention fixe les modalités de réalisation et de financement d'aménagements de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- Approuve la convention de mandat de réalisation des travaux,
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2016 et 2017
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

4) Maison de santé – Convention de recrutement d'un médecin (D.42/2016)

Monsieur le Maire rapporte que dans l'optique de l'ouverture de la maison de santé et constatant que les médecins exerçant sur la commune souhaitent partir en retraite, il est nécessaire de trouver des remplaçants afin de ne pas créer un désert médical sur la commune. De nombreuses démarches ont été entreprises sans succès à ce jour. Certaines sociétés spécialisées dans le recrutement de médecins étrangers (essentiellement Roumains) ont été approchées par la commune. En effet, cette solution semble la plus fiable compte tenu des délais restreints dont nous disposons.

Monsieur le Maire a reçu des propositions dont une a retenu son attention. Il s'agit de la proposition faite par la société Moving People qui s'engage à trouver un médecin dans un délai de 12 mois à dater de la signature de la convention et d'effectuer toutes démarches administratives nécessaires à sa venue et à son installation. Le montant de la prestation s'élève à 19 900 € TTC décomposé comme suit : - 5 000 € à la signature de la convention – 4 900 € lors du dépôt du dossier au conseil de l'Ordre des médecins – 10 000 € après la première consultation. La société s'engage à garantir cette installation pour une durée de 12 mois. En cas de départ du médecin, la société s'engage à en recruter un nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide la proposition de Monsieur le Maire,
- décide de confier le recrutement du médecin à la société Moving People pour un montant de 19 900 € TTC
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

5) **Personnel – Modification du régime indemnitaire (D.43/2016)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'I.F.T.S,

VU la délibération communale D.4/2012 du 20 janvier 2012 fixant les modalités d'application du régime indemnitaire,

VU la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

VU le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat,

VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

CONSIDERANT qu'un agent a été embauché au grade d'attaché territorial dans la catégorie A de la filière administrative.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter la disposition suivante à la liste des régimes indemnitaires accordés par la délibération communale D.4/2012 du 20 janvier 2012 fixant les modalités d'application du régime indemnitaire,

FILIERE	CATEGORIE	CADRES D'EMPLOIS	INDEMNITE PROPOSEE		
			Titre	coefficient	période
Administrative	A	Attaché territorial	I.F.T.S	0 à 8	mois

I.F.T.S. Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- accepte cette proposition.

6) **Finance – Vente d'une parcelle 18 chemin de Boussey (D.44/2016)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de vente, à la Communauté de Communes de la Porte Normande, de la parcelle ZC 12 d'une superficie de 4295 m², située 18 chemin de Boussey, comprenant un bâtiment industriel d'une surface de 1600 m². La vente de cette parcelle permettra à la CCPN de louer des locaux aux artisans. Monsieur le Maire demande à l'assemblée, en s'appuyant sur l'avis des domaines, de délibérer sur la vente de cette parcelle au montant de 150 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- accepte la vente de la parcelle ZC 12 d'une superficie de 4295 m² au profit de la Communauté de Communes de la Porte Normande pour un montant net vendeur de 150 000 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en relation avec cette affaire.
- dit que l'étude notariale Bouchery à Anet (28) est chargée de la transaction.

7) Education – Classe de découverte 2017 pour une classe de l'école primaire (D.45/2016)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de départ en classe de découverte des 30 élèves de la classe de CM1, du lundi 24 avril 2016 au samedi 29 avril 2016 (6 jours) au centre « Volca Sancy » à Murat-le-Quaire (Auvergne). Le montant par enfant s'élève à la somme de 483 € sans subvention possible du Conseil Départemental du fait que le centre n'est pas dans le département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- accepte ce séjour.

8) Education – Classe de découverte 2017 pour une classe de l'école maternelle (D.46/2016)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de départ en classe de découverte des 25 élèves de la classe de double niveau de moyenne et grande section de Mme Christelle FRAINET, durant 3 jours et 2 nuits en avril 2017 au château de Ménilles. Le montant du séjour s'élève à près de 4000 € avec subvention possible du Conseil Départemental du fait que le séjour est dans le département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- remets sa décision à une séance ultérieure sous réserve d'obtenir des renseignements supplémentaires (projet pédagogique, accord des parents, recettes possibles).

9) Devis

Rien à présenter

10) Rapport des commissions

Madame Laurence NICOLAS, Maire-Adjoint :

- rapporte un incident survenu ce midi du 23 septembre lors du transport à pieds des élèves de l'école primaire à la cantine. Un agent municipal, surveillante de cantine, en voulant arrêter une bagarre de 2 élèves dans la file, a percuté un élève sortant du rang, et s'est blessée au visage. Mme NICOLAS souligne que l'agent, à cet instant, a au minimum 12 jours d'ITT. Une réponse va être donnée par l'exclusion des 2 élèves fautifs de la cantine pendant une semaine. Elle précise qu'en cas de récurrence une exclusion définitive sera prononcée.
- informe que l'initiative « un fruit pour la récré » ne pourra pas être lancée car l'organisme qui l'organise n'a pas assez de demandes sur notre secteur.

Monsieur Marceau WILMART, Maire-Adjoint, rend compte des travaux effectués sur et dans les bâtiments. Il précise que la météo clémente nous permet d'avancer plus que prévu pour les travaux de peinture de la façade de la mairie, et que plusieurs salles de l'étage de l'école de musique ont été transformées en une seule grande salle.

- Monsieur Michel LAMI, Conseiller Municipal, rend compte des travaux du SIEGE.

11) Questions diverses

a) Informations

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire, informe l'assemblée :

- * du rapport 2015 sur l'assainissement établi par la CCPN.
- * que les travaux rue d'Ezy vont débuter au mois de novembre. L'appel d'offres est en cours. L'attention est portée sur le fait que la rue d'Ezy dans sa partie basse entre le complexe sportif et la rue du Chartry sera à sens unique avec création de véritables trottoirs, et que dans sa partie haute, la rue à double sens sera ponctuée d'ilots de stationnement. Il précise que la rue Pinard (entre la rue de la fontaine et la rue d'Ezy) changera de sens de

circulation, et que le centre du village, ainsi que la rue d'Anet (en direction de la rue Neuve) seront interdits au plus de 5.5 Tonnes. La circulation en direction d'Ezy se fera depuis la rue de St André par la rue Neuve puis la rue d'Anet. Ces rues seront refaites dans les prochaines années.

* de la demande, de la société Free, d'installation d'antennes téléphoniques sur le château d'eau à côté du cimetière.

* de l'ouverture d'une 7^{ème} classe à l'école primaire et précise qu'une nouvelle directrice, Mme Dominique DUVAL, y a pris ses fonctions à la rentrée.

* que la police municipale mutualisée, avec l'accord des 4 maires, sera désormais armée. Des stages d'habilitations obligatoires vont être effectués par les policiers.

* que dans le cadre de la fusion de la CCPN et du GEA, les communes rurales du sud de l'Eure qui avaient demandé leur rattachement à la nouvelle entité ont été déboutées par le préfet.

* du devenir du personnel de la CCPN.

* qu'un nouveau bureau du comité des fêtes a été élu. Ils préparent le Noël des enfants qui aura lieu le samedi 17 décembre 2016 à 15 h 30 à la salle polyvalente. Un spectacle musical y sera proposé.

b) Tour de table

Monsieur Marceau WILMART, Maire-Adjoint, remercie la municipalité au nom de la société de chasse pour le prêt de matériel et de la friche pour la foire à tout du 21 août.

Monsieur Jean-Marie LUCIANI, Conseiller Municipal, indique que la chaussée de l'impasse du puit banal est fortement dégradée. Monsieur Francis DAVOUST, Maire-Adjoint, en prend note et indique qu'une réunion de prévision des futurs travaux de voirie va avoir prochainement lieu avec le service voirie du GEA pour la future collectivité EPN.

Monsieur Philippe RETOURNÉ, Conseiller Municipal, remercie au nom de l'association « l'Eure des perles » la municipalité pour les travaux faits à l'école de musique.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

La séance est levée le vendredi 23 septembre 2016 à 22 Heures 45 minutes

Suivent les signatures